



Mairie de
SAINT-JEAN
DE-BELLEVILLE
Savoie

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AOUT 2015

Présents : Donatienne THOMAS, Francis PEISEY, Agnès ANDRE, Carine OLIVIER, Florence BONNEFOY-CUDRAZ, Christophe ROUX-MOLLARD, Michel BORNAND, Laurent DUNAND, Dominique DUNAND, Estelle LIBRERO

Excusés : Guillaume BORDEAU, Olivier REILLER, Jean BOURCET
Guillaume BORDEAU donne pouvoir à Donatienne THOMAS
Olivier REILLER donne pouvoir à Agnès ANDRE

Madame le Maire apporte une rectification quant au point sur les ressources humaines en spécifiant qu'il ne s'agit pas de création de poste mais du recrutement de l'agent contractuel au poste d'ATSEM.

URBANISME

DP 07324415M5016 – SKI CHOCOLAT ET TRADITIONS – Novallay – G 1007

Création de deux ouvertures façade Nord et fenêtre de toit

Les matériaux et leurs couleurs seront conformes au POS en vigueur.
Les droits de vue seront respectés.

Avis favorable.

DP 07324415M5017 – COMMUNE DE ST JEAN DE BELLEVILLE – Villarly – H 793

Réfection de la façade du four

Les matériaux et leurs couleurs seront conformes au POS en vigueur.

Avis favorable.

DP 07324415M5019 – BANSARD Eric – Chef lieu – K 1027

Création d'un auvent sur porte en façade Est

Les matériaux et leurs couleurs seront conformes au POS en vigueur.
Les eaux pluviales seront raccordées au réseau.

Avis favorable.

DP 07324415M5018 – LATHUILE Alfred – Chef lieu – K 1215

Pose d'un brise vue en façade Sud

Les matériaux et leurs couleurs seront conformes au POS en vigueur.

Avis favorable.

DP 07324415M5020 – HUDRY Georges – Chef lieu – K 1329 et 1321

Modification de façade

Isolation et habillage de la façade Ouest et partie Nord.
L'épaisseur prévue est de 20 centimètres.
Les matériaux et leurs couleurs seront conformes au POS en vigueur.

Avis favorable.

DP 07324415M5021 – DE RIDDER Guy – Villarly – H 1676

Réfection du balcon en Est et ouverture de fenêtres avec agrandissement + pose de deux consoles en Est sous le balcon

Le balcon en Est étant en survol du domaine public, la largeur est maintenue à 0,70 m de la façade, les consoles ne sont pas admises (décision conforme à la DP de 2006 n°6M5033).
La hauteur étant dérogatoire (la hauteur initiale étant de 2,70 m).
Cette hauteur sous le balcon sera respectée.

Avis favorable avec prescriptions.

DROIT DE PREEMPTION

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité des membres présents de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur les ventes des parcelles suivantes :

- K 1034, Chef lieu, Saint Jean de Belleville.

TRAVAUX

❖ Point sur les travaux

Le Conseil Municipal **PREND CONNAISSANCE** des travaux réalisés dans la commune au cours de la période écoulée, notamment :

- Divers travaux à l'école
- Pose de voies d'eau sur les pistes d'Orgentil et de la Platière
- Reprise des réseaux humides vers le four de Villarly
- Mise en place de l'ilot central à l'entrée du Chef lieu
- Fauche manuelle sous les barrières

Les travaux d'assainissement de Villarly ainsi que la construction de l'unité de traitement des eaux usées commenceront début Septembre. Les propriétaires qui le souhaitent pourront faire intervenir, à leur charge, l'entreprise ETRAL, entreprise retenue pour le marché pour le « shuntage » de leur fosse. Il est rappelé l'importance de déconnexion des fosses afin que l'unité de traitement fonctionne normalement.

Madame le Maire rappelle qu'il est imposé par l'Agence de l'Eau d'apposer des compteurs dans les chambres à vannes des fontaines ainsi que des boutons poussoirs afin de maîtriser les « fuites d'eau », sous peine de voir la redevance payée par la commune à l'Agence de l'Eau augmenter.

Le conseil municipal **DECIDE** d'accorder le marché pour la réalisation de ces travaux

- au hameau du Villard à l'entreprise MAURO BAL TP pour un montant de 6 842,22 € HT
- et au hameau de la Combe à l'entreprise ETRAL pour un montant de 7 293,00 € HT.

RESSOURCES HUMAINES

Madame le Maire rappelle la délibération du 20 septembre 2013 créant un poste d'ATSEM de 1^{ère} classe pour la classe maternelle de l'école.

Elle informe que ce poste est vacant depuis deux ans.

Elle ajoute qu'un avis de recrutement a été lancé sur le site Emploi Territorial et, qu'à ce jour, aucune candidature d'agent titulaire ou de lauréat du concours d'ATSEM n'a été réceptionnée en Mairie.

Sous réserve qu'aucune candidature d'agent titulaire ou de lauréat du concours d'ATSEM ne parvienne avant le 14 août 2015, elle propose le recrutement d'un agent contractuel détenteur du CAP Petite Enfance et rémunéré ATSEM 1^{ère} classe, indice brut 342 indice majoré 323 en application de l'article 3-3-5° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour une durée d'un an (1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016) à temps complet, annualisé 35 heures.

Cet exposé entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :

- **AUTORISE** Madame le Maire à recruter un agent contractuel dans les conditions énoncées ci-avant,
- **CHARGE** Madame le Maire de l'exécution de cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

Compte tenu des difficultés rencontrées pour abreuver les moutons au Gollet cet été en raison de la sécheresse, le Conseil Municipal **DECIDE** d'acheter une pompe pour que l'exploitant de l'alpage puisse « pomper » l'eau du réservoir du Gollet. Une convention sera établie entre la commune (propriétaire du matériel) et l'agriculteur sur la mise à disposition de cette pompe (condition d'utilisation et d'entretien).

Christophe ROUX-MOLLARD s'interroge sur la réglementation de l'accès à Plan Lombardie. Madame le Maire rappelle que cette décision a été prise par le Conseil Municipal précédent lors du dépôt de projet du refuge Plan Lombardie.

En effet, l'appellation « refuge » ne pouvait être accordée qu'à la condition que l'on puisse y accéder uniquement à pieds. Madame le Maire rappelle que cette réglementation s'applique seulement du 15 juin au 15 septembre.

Christophe ROUX-MOLLARD explique que les chasseurs font pendant l'été le repérage des bêtes et qu'ils peuvent être amenés à apporter du sel dans les alpages.

Madame le Maire étudiera les possibilités d'assouplissement de la réglementation.

Prochain Conseil Municipal le vendredi 4 septembre 2015.

Le Maire,

Donatienne THOMAS.

